

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU
22 MARS 2021**

**Consultable sur le panneau d'affichage de la mairie (partiellement), en mairie et
sur le site internet de la commune (www.moussac-sur-vienne.fr)**

Nombre de Conseillers : 11

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Votants : 7
- Absents : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Moussac-Sur-Vienne, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le 3^{ème} adjoint Jean-Louis MESMIN pour le Maire empêché conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Sophie MARTINIÈRE, Jean-Louis MESMIN, Jérôme CHANTEMARGUE, Michel DELAGE, David GARREAU, Michel BOUIGES.

Était excusé et à donné procuration : Aurélien POUILLAUDE (1^{er} adjoint) procuration à Sophie MARTINIÈRE (2^{ème} adjoint).

Étaient excusés : Daniel BOURGOIN – Maire empêché, Jérôme HÉRONNEAU, Didier CARJAT.

- Mme MARTINIÈRE Sophie 2^{ème} adjoint délégué préside la séance,
- M. BOUIGES Michel été désigné secrétaire de séance,
- Mme MAISONNIER secrétaire de Mairie à assister à la séance.

DÉLIBÉRATION

❖ Financement de court terme

Monsieur Jean-Louis MESMIN, 3^{ème} adjoint délégué indique au Conseil Municipal que dans l'attente de versement des subventions, il est nécessaire d'avoir recours à un financement de court terme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis MESMIN – 3^{ème} adjoint :

- Prend en considération le projet établi par le Crédit Agricole,
- Détermine comme suit les caractéristiques du financement de court terme sous forme de ligne de trésorerie :
 - ⇒ Durée : 1 an,
 - ⇒ Montant : 40 000,00 €
 - ⇒ Taux : index variable * Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00%, auquel nous ajoutons une marge de **0.84**. Soit à ce jour **0.00% + 0.84 = 0.84%**
 - ⇒ Frais de dossier : 120,00 €
 - ⇒ Paiement des intérêts : Chaque trimestre au vu d'un état émis en fonction des montants et durées des débloqués (Base 365 jours)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur Jean-Louis MESMIN – 3^{ème} adjoint pour la souscription au financement de court terme sous forme de ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes conditions de remboursement.

Fait et délibéré en Mairie le 23/03/2021

P/ le Maire absent,
Le 3^{ème} adjoint délégué :
Jean-Louis MESMIN